



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 27 juin 2022 à 19h00

1



COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSSET.

50 PRESENTS : Laurent Brion, Martial Hirtzel, Brigitte Taillard, Marine Punkow, Jean Claude Joly, Samuel Vieille remplace Sandrine Corne, Michel Morel, Dominique Drezet, Daniel Peseux, Daniel Brunelles, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Daniel Kovacic, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Pascal Locatelli, Pierre Magnin Feysot, Michel Devillers, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Annick Girard, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Claude Roussel, Jacky Morel, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Marina Tasseti, Philippe Brisebard, Jean Claude Manet remplace Marie Jeanne Dromard, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, Laurence Joly, François Cucherousset, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Sylvie Le Hir, Bernard Lapoire, Morgan Perrin, Dominique Guilleux, Pierre Benoît, Martine Collette, Noël Perrot, Salih Kurt, Julie Huguenotte, David Vivot, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean-Louis Truche, Christian Bertin.

9 EXCUSES : Elisabeth Brossard, Fleur Manzoni, Cédric Schittecatte, Paul Ruchet, Delphin Bepoix, Denis Donzé, Hervé Bouhelier, Régis Bouchard, Gaëlle Jobert, Lionel Pernin.

10 ABSENTS : Gilbert Distel, Gérard Jacquin, Jocelyne Woillard, Serge Gorius, Maxime Gruner, Karine Jacottey Myotte, Morgane Oudot, Rachel Digard, Alain Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mr Jean Claude



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Joly ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

2

Intervention Chambre d'Agriculture :

Présentation terrains pour les Circuits Alimentaires de Proximité par le directeur adjoint de la Chambre d'Agriculture.

La CCPHD travaille depuis quelques années sur la démarche de développement des Circuits Alimentaires de Proximité. Elle collabore pour cette dynamique avec la Chambre d'agriculture avec laquelle la CCPHD a conventionné.

Le directeur adjoint de la Chambre d'agriculture du Doubs a présenté les résultats de l'étude sur les terrains susceptibles de pouvoir être utilisés pour l'exploitation de maraichage.

Aménagement de territoire :

PLUi valant SCoT : Stratégie et plan d'action suite aux avis PPA (Intervention de l'AUDAB)

La CCPHD s'est fortement mobilisée ces dernières semaines afin d'assurer l'avenir du document et sa poursuite dans des conditions pérennes. Le travail s'est forgé sur la base des interrogations suivantes :

- Quelle masse de travail, quelle remarque PPA, peut être prise en charge en interne ?
- Quel soutien pourra nous proposer l'AUDAB et sous quel délai ?
- Quel travail devra absolument être pris en charge par les BE de DAT CONSEILS car nécessitant une expertise spécifique ?

Les élus ont fortement affirmé leur souhait de relever la situation, et ce en bonne entente avec nos partenaires.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- L'Audab dispose d'une ingénierie compétente (statisticiens, géographes, etc...). Elle dispose également d'une connaissance, d'une expérience de nos PPA, qui nous permettra de définir ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. Elle est prête à mettre en place les moyens nécessaires pour nous aider.
- Les agents de la CCPHD, tout comme le BE Waechter disposent de ressources, de données, qui pourront compléter le document.

3

L'organisation de la suite du projet a été présentée lors du conseil communautaire.

Objectif zéro artificialisation nette

Comme la DDT l'avait présenté lors de la précédente réunion de Conseil Communautaire, la législation récente a accentué les ambitions de réduction de la consommation foncière pour un objectif de zéro artificialisation nette des sols en 2050.

Les interrogations des élus communautaires sur cet enjeu ont été largement comprises et entendues.

Cette question politique relève également du débat national.

La Communauté de communes proposera donc aux maires, à la rentrée, une soirée de débat sur le sujet. Plusieurs parlementaires ont été invités et pourront être présents pour écouter les élus locaux, pour leur répondre et échanger avec eux.

Tourisme :

Aide à l'immobilier d'entreprises touristiques

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence d'aide à l'immobilier d'entreprises a été confiée au bloc communal. Dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL), la région a arrêté le renforcement de l'offre d'hébergement par une amélioration qualitative du parc existant en tant que facteur de déclenchement de séjour en Bourgogne-Franche-Comté.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

A ce titre, la région a créé plusieurs dispositifs d'intervention mais son intervention auprès des entreprises d'un EPCI interviendra après accord de ce dernier et en complément des aides apportées par le bloc communal.

Sur le territoire de la communauté de communes, la commission attractivité touristique propose d'intervenir par subventions pour soutenir le développement d'offre d'hébergement touristique.

Le règlement d'intervention découlant des réflexions menées en commission attractivité, vie asso et culturelle a été présenté en séance et il est disponible au siège de la CCPHD.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver le règlement d'intervention du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises spécifique aux hébergements touristiques de la CCPHD,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes en lien avec la mise en place du dispositif d'aides.**

Demande d'aide

Anthony CASSARD, dans le cadre de son projet de rénovation d'un meublé de tourisme à Guyans-Vennes, a sollicité la CCPHD au titre de son dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le montant des dépenses éligibles est de 193 694.64€HT (travaux) soit une subvention de 1 500€ (plafond).

La commission attractivité touristique du 8 juin a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De valider la demande d'aide d'Anthony CASSARD et d'attribuer la subvention de 1 500€,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du tourisme à signer l'ensemble des documents devant intervenir dans cette décision.**

Angèle JANNOT, dans le cadre de son projet de rénovation énergétique et d'agrandissement de son meublé de tourisme à Courtetaïn-et-Salans, a sollicité la



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

CCPHD au titre de son dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le montant des dépenses éligibles est de 129 226.92€ TTC (travaux) soit une subvention de 1 500€ (plafond).

La commission attractivité touristique du 8 juin a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De valider la demande d'aide d'Angèle JANNOT et d'attribuer la subvention de 1 500€,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du tourisme à signer l'ensemble des documents devant intervenir dans cette décision.**

Développement économique :

Zones d'activités économiques

ZA « Aux Ruchottes » : cession foncière

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « Aux Ruchottes » sur Etalans, la SCI Etalans (pour l'EURL Tournier) représentée par M. Nicolas Tournier souhaite acquérir le lot n°3 d'une superficie de 4 576m².

Le lot 3 est constitué des parcelles WV 71 et 75 d'une superficie respective de 4428m² et 148m² soit une superficie totale de 4 576m².

Le prix de cession est de 30€HT/m² soit un prix de cession de 137 280.00€HT. L'avis des domaines valide le prix de cession à 30€HT/m².

Un compromis de vente a été signé le 26 mars 2021 sur la base de 30€HT/m² avec M. Tournier.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver la cession du lot n°3 à la SCI Etalans ou toute autre entité pouvant s'y substituer lors de l'acquisition pour un montant s'élevant à 137 280.00€HT,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents et actes devant intervenir dans cette décision.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

ZA « La Voie de la Grâce Dieu » : cession foncière

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « La Voie de la Grâce Dieu » sur Vercel, la SCI EL2M (pour l'entreprise Briot TP) représentée par M. Mickaël Briot souhaite acquérir le lot n°7 d'une superficie de 3 757 m².

Le lot 7 est constitué des parcelles AE 140 et 141p d'une superficie respective de 2 575m² et 1 182m² soit une superficie totale de 3 757m².

Le prix de cession est de 21€HT/m² soit un prix de cession de 78 897.00€HT. L'avis des domaines valide le prix de cession à 21€HT/m².

Un compromis de vente a été signé le 3 mai 2022 sur la base de 21€HT/m² avec M. Briot.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver la cession du lot n°7 à la SCI EL2M ou toute autre entité pouvant s'y substituer lors de l'acquisition pour un montant s'élevant à 78 897.00€HT,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents et actes devant intervenir dans cette décision.**

Inventaire des Zones d'Activités Economiques

L'Inventaire des ZAE est un outil de connaissance des zones d'activités économiques du territoire et de leur potentiel d'optimisation (en particulier par rapport à la vacance des locaux). Il a été rendu obligatoire par l'article 220 de la loi climat et résilience approuvé le 22 août 2021.

Cet inventaire doit être réalisé par la communauté de communes en sa qualité d'autorité compétente en matière de création, aménagement et gestion des zones d'activité économique. Il vise à faciliter la connaissance de l'état des zones d'activité et permet la requalification des locaux d'activité.

L'inventaire a été retranscrit dans le code de l'urbanisme et notamment l'article L318-8-2 qui prévoit que l'inventaire doit comporter :

- L'état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, dont la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone ;
- Le taux de vacance de la ZAE.

L'inventaire doit être engagé dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi soit avant le 22 août 2022 et finalisé sous 2 ans soit le 22 août 2023. Il doit prévoir une concertation des propriétaires pour une durée de 30 jours avant d'être arrêté et sera actualisé tous les 6 ans.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Sur la CCPHD, un travail est mené avec l'agence économique régionale depuis 2020 sur la mise à jour de l'observatoire des zones d'activités de notre territoire. L'état parcellaire et l'identification des occupants est donc réalisé en totalité ou partiellement selon les ZAE, nous pouvons donc considérer que l'inventaire est engagé.

Le calcul du taux de vacance doit être calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période. Ce travail va être mené dans les prochains mois avec l'appui de l'AER car notre territoire a été retenu territoire pilote pour établir une méthode de travail commune à l'échelle régionale.

L'inventaire arrêté devra être transmis à l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale et à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu. Ce document est également transmis à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver l'engagement de l'inventaire des ZAE du territoire conformément à la loi climat et résilience et de considérer que l'inventaire est d'ores-et-déjà engagé compte tenu du travail mené avec l'AER Bourgogne-Franche-Comté,**
- **D'approuver la méthodologie de réalisation de l'inventaire,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tout document devant intervenir dans cette décision.**

Aides à l'immobilier d'entreprises

La SARL Dino Zoo dans le cadre de son projet de construction d'un nouveau bâtiment d'accueil du parc d'attractions a sollicité la CCPHD au titre de son dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le montant des dépenses éligibles est de 937 125.00€HT soit une subvention de 5 000€ (plafond).

La commission développement économique du 7 juin a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- De valider la demande d'aide de la SARL Dino Zoo et d'attribuer la subvention de 5000€,
- D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents devant intervenir dans cette décision.

Vie Associative et Culturelle :

Subventions aux associations

La commission Attractivité, Vie Associative et Culturelle a étudié les demandes de subventions des associations du territoire. Ses propositions ont été présentées en séance selon le tableau ci-dessous :

	Association	Projet	Budget total	Subvention demandée	Proposition de la commission
Le festival du rire 18-20 novembre 2022	Les ARTS'CADES PLV	Du vendredi soir au dimanche après-midi, des humoristes, des clowns, des professionnels de santé sensibles à cette cause, seront présents à l'Espace des Arcades de Pierrefontaine les Varans, mais aussi dans une autre commune de la CC des Portes du Haut-Doubs, afin de toucher le maximum d'habitants. Dans un souci d'être au plus proche de tous les habitants et d'accueillir un public familial, le choix des spectacles s'est porté sur diverses formes afin de satisfaire toutes les tranches d'âge. En amont de la manifestation, toutes les communes, et/ou associations du territoire, se verront attribuer des défis du rire qu'ils pourront venir mettre en scène le jour de la manifestation.	27300	4000	2000
Le Bobital Valdahon : défi handi/valide 1-14 juillet 2022	Association Bobital Valdahon	Adevan et le Vélo-club Valdahon vont mettre en œuvre des moyens matériels et humains pour permettre à huit personnes en situation de handicap, de relier Dinan (Côtes-d'Armor) à Valdahon en juillet 2022. Dinan et Valdahon sont des villes ambassadrices labellisées Terre de Jeux 2024. Ces collectivités s'engagent, à travers ce label, à « faire vivre à tous les émotions du sport et des Jeux en contribuant à changer le quotidien de chacun grâce au sport. » Ce défi réunit deux associations dont l'objet est de permettre à des personnes en situation de handicap de pratiquer un sport adapté.	15340	3500	1 500

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- L'attribution de celles-ci comme proposé par la commission.
- D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents devant intervenir dans cette décision.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Transition Energétique et protection de l'Environnement :

Réalisation d'un diagnostic de la pollution lumineuse et pré-identification d'une trame noire au sein de la CCPHD en partenariat avec le Parc naturel régional du Doubs-Horloger

La pollution lumineuse est un sujet au croisement des enjeux de sauvegarde de la biodiversité, de préservation de la santé humaine, d'économie d'énergie et de mise en valeur touristique du territoire.

C'est une menace forte pour la biodiversité et touche un grand nombre d'espèces animales et végétales du fait des perturbations biologiques qu'elle occasionne. Aussi la trame noire est une sous trame de la trame verte et bleue où la pollution lumineuse est inexistante ou limitée, et où l'éclairage artificiel, s'il existe, est adapté aux espèces sensibles aux nuisances lumineuses.

Dans sa règle 25, le SRADDET invite les collectivités à s'emparer de ce sujet émergent pour l'intégrer dans les documents d'urbanisme.

Le PNR du Doubs horloger (dont 15 communes de la CCPHD) souhaite engager une étude pour l'accompagner dans cet objectif. Le travail à réaliser comprendra un diagnostic de la pollution lumineuse et une pré-identification de la trame noire.

La commission TEPE a manifesté son intérêt pour que cette étude porte sur l'intégralité du périmètre de la CCPHD.

En effet, la préservation/restauration d'une trame noire rejoint les objectifs du PCAET en cours d'élaboration et notamment l'objectif opérationnel « préserver et renforcer les continuités écologiques » (axe 1) et l'objectif transversal de maîtrise des consommations d'énergie.

Le cahier des charges de l'étude, les modalités de partenariat avec le PNR du Doubs horloger, et le plan de financement prévisionnel ont été présentés selon les conditions ci-dessous :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Cahier des charges de l'étude :

- **Modélisation de la pollution lumineuse** à partir de données éclairage public (SYDED), analyse de la qualité du ciel nocturne, et préconisations
- **Identification de la trame noire** et simulation fonctionnelle par croisement avec la TVB et données des experts locaux, et préconisations

Option 1 : Acquisition d'image satellite haute résolution pour la modélisation de la pollution lumineuse

Option 2 : Approche fonctionnelle de la trame noire

Option 3 : Réunion de restitution/soirée conférence

Option 4 : Réalisation d'un guide de sensibilisation

Modalités de partenariat

- **Groupement de commande avec le PNR du Doubs-Horloger et le PNR du Haut-Jura**

Tranche ferme + options 1 et 2 :

- Le PNR DH prendrait en charge les 15 communes de la CCPHD incluse dans le périmètre du PNR.

La CCPHD prendra en charge les 32 communes de la CCPHD hors PNR.

- **Options 3 et 4 : Mutualisation PNRDH et CCPHD**
- **Montant global estimé pour la CCPHD : 12 000 € HT – 14 400 € TTC**
- **Plan de financement prévisionnel**
 - Région : 4 320 € (30%)
 - Autofinancement : 10 080 € ou reste à charge

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De valider le cahier des charges de l'étude**
- **De valider la convention de groupement de commandes**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- De désigner Maurice GROSSET comme élu pour participation comme membre à la CAO du groupement
- De désigner Maurice GROSSET pour participation comme membre au comité de groupement
- De valider le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser le Président à signer tous documents et actes devant intervenir dans ce dossier.

11

Le Vice-Président à la Transition Énergétique et à la Protection de l'Environnement a rappelé également la Conférence des Maires Mobilités – SLOM du 5/07/22

Assainissement collectif :

Avenant au marché de travaux de mise en séparatif de l'assainissement à Pierrefontaine les Varans 2^{ème} tranche - Lot 1 rue du Cray et rue des Planches du Cray

En 2021 le marché de mise en séparatif de l'assainissement à Pierrefontaine les Varans 2^{ème} tranche - Lot 1 rue du Cray et rue des Planches du Cray a été notifié à l'entreprise Vermot (25 Gilley) pour un montant de 194 186.20€HT. A ce jour les travaux sont terminés.

La maîtrise d'œuvre présente un avenant ayant pour objet :

- De fixer la prolongation du délai contractuel de réalisation des travaux (afin de permettre la réalisation des travaux de voirie au printemps 2022)
- De compléter le bordereau des prix contractuel par la création d'un bordereau de prix supplémentaires décrivant les prestations de travaux supplémentaires chiffrées :

N°	Intitulé	Unité	Montant HT
PN 01	Décapage, remise en place de terre y compris engazonnement	m ²	350,00
PN 02	Repose de bordures existantes	ml	23,00
PN 03	Plus-value pour terrassement manuel	Ft	2455,75
PN 04	Fourniture et mise en œuvre de tout-venant en arrière des bordures	Ft	850,00
PN 05	Plus-value pour longement de réseau	ml	10,00
PN 06	Mise en décharge agréée de croûtes d'enrobé contenant des HAP	T	165,00



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Il n'y a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché public. Le montant des économies réalisées sur le marché de base est supérieur au montant des travaux modificatifs et supplémentaires.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De valider cet avenant,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**

12

Gestion des déchets et des ressources :

Attribution du marché pour la prestation de gardiennage des déchèteries et valorisation des déchets

La CCPHD bénéficie jusqu'au 3 juillet 2022 d'un contrat de prestation de gardiennage des déchèteries et la valorisation des déchets avec ADS.

Afin d'assurer la continuité du service, un nouveau marché pour une période de 18 mois a été lancé le 2 juin 2022. La commission MAPA s'est réunie le vendredi 24 juin à 13h30. Elle a désigné l'entreprise « La Ressourcerie basé à Valdahon pour l'attribution de ce marché.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'attribuer le marché de service à l'entreprise désignée par la commission MAPA,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**

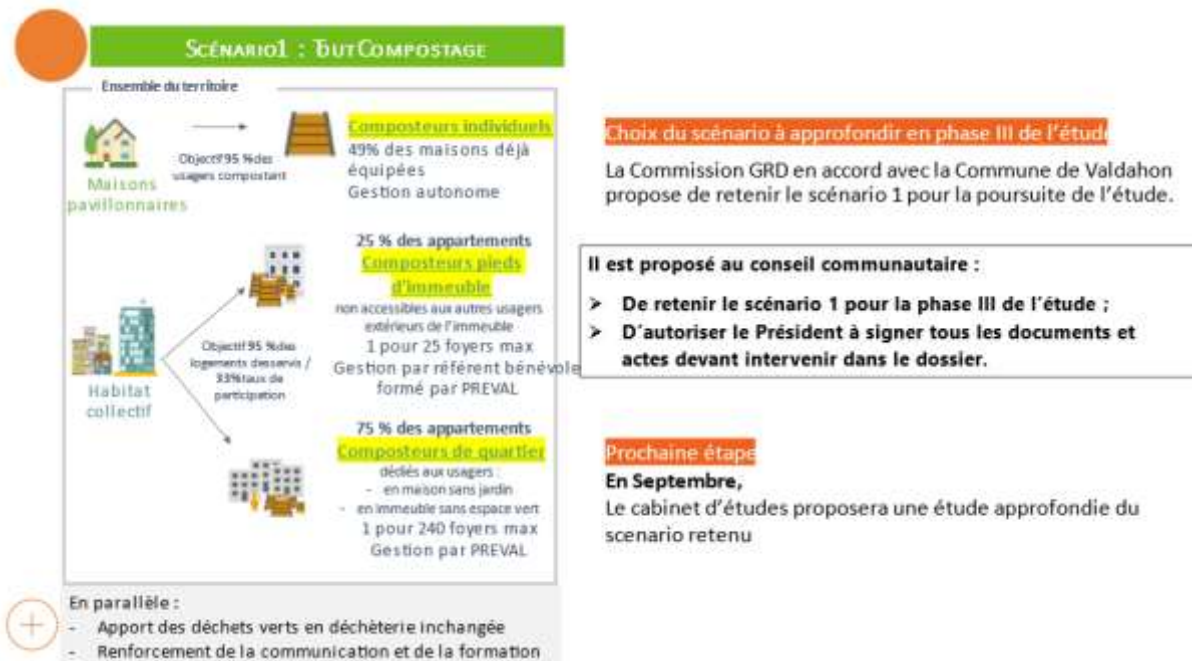
Tri à la source des biodéchets : Validation du choix du scénario pour la poursuite de l'étude

Dans le cadre de la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire), les collectivités doivent proposer aux producteurs et détenteurs de biodéchets une solution pour le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. Cette démarche s'intègre dans l'amélioration de la performance, de la valorisation et dans la maîtrise de l'évolution des coûts.

Pour préciser les modalités de mise en œuvre du tri à la source des biodéchets, une étude est actuellement réalisée en partenariat avec PREVAL et les territoires adhérents.

A l'issue de la phase I de l'étude, la CCPHD a souhaité privilégier la gestion de proximité et a exclu la collecte des biodéchets peu adaptée à la géographie du territoire. Deux scénarios de gestion de proximité par compostage ont été étudiés par le prestataire (phase II de l'étude), et ont été présentés à la commission GRD du 20 juin. La différence entre les 2 scénarios porte essentiellement sur la commune de Valdahon. Aussi la commission a sollicité l'avis de la commune de Valdahon pour se positionner.

Pour la phase III, la CCPHD doit préciser le scénario qu'elle souhaite retenir et qui sera approfondi par le bureau d'études. La proposition de la commission est la suivante :



Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver le scénario à retenir pour la phase III de l'étude ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Pôle réemploi : Point d'étape

Convention d'occupation temporaire – moto club de Valdahon

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CCPHD est devenue propriétaire des parcelles AR 75, 77, 218 et AP 233, 12 en vue de l'extension des zones d'activités sur Valdahon.

Ces parcelles sont totalement ou partiellement comprises dans l'emprise de la piste de moto-cross.

Un projet de convention d'occupation à titre précaire et révocable avec le moto-club pour permettre et encadrer l'utilisation du site avait été validée par le Conseil communautaire du 21 février 2021. Ce projet n'avait pas été signé par le moto-club.

Lors d'un nouvel échange avec le moto-club en mai 2022, la mise en aménagement de la zone d'activité des Banardes a été évoqué, notamment pour la création du Pôle réemploi intercommunal. A cette occasion, a été annoncé le souhait de disposer du terrain occupé par le moto-club à compter du 1^{er} janvier 2024, et la demande de signature d'une convention d'occupation a été renouvelée.

Un nouveau projet de convention d'occupation a donc été établi. Cette nouvelle convention prévoit la mise à disposition temporaire des terrains et spécifie la date de fin de mise à disposition au 31 décembre 2023.

A partir du 1^{er} janvier 2024, le moto-club de Valdahon ne sera plus autorisé à accéder ni à occuper les terrains pour la pratique du motocross ou l'organisation d'évènements en lien avec le motocross. Une tolérance pour le début d'année 2024 pourrait éventuellement être permise pour l'utilisation partielle du terrain. Ceci devra faire l'objet d'une demande préalable réalisée par écrit et dépendra de l'avancement du projet d'aménagement de la zone d'activités.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver la convention d'occupation temporaire des terrains de la CCPHD par le moto-club**
- **D'approuver la permission d'une tolérance pour le début de l'année 2024 pour une utilisation partielle du terrain par le moto-club**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**

Stratégie sur le projet global du pôle réemploi :

Le projet de pôle d'économie circulaire s'inscrit dans une stratégie plus globale de mutualisation de moyens pour la CCPHD.

En effet, l'essentiel du projet porte sur la réhabilitation et la modernisation de la déchèterie de Valdahon et la création des déchèteries de Pierrefontaine les Varans et d'Orchamps-Vennes en visant l'objectif d'une déchèterie du 21^{ème} siècle ouverte sur le réemploi et la réutilisation des matériaux.

L'amélioration et le renforcement du travail avec la ressourcerie et le transfert du pôle de démantèlement de Houtaud à Valdahon comme axes majeurs pourraient être complétés par des projets tels que :

- La mise en place d'un réseau de chaleur permettant de chauffer l'ensemble des installations du pôle.
- La construction ou réutilisation d'installations existantes pour une plateforme de bois déchiqueté issue de la réflexion sur le Plan d'Approvisionnement Territorial.
- Le déplacement du pôle technique de la CCPHD (ingénierie et l'ensemble des services techniques)
- Un incubateur d'entreprises focalisées sur l'économie circulaire.

Afin de cadencer le projet de manière pragmatique, il convient d'affirmer politiquement cette vision moyen terme qui répond à la fois aux enjeux de la transition par les solutions et services apportés mais aussi par les mutualisations de matériels et locaux permettant une utilisation raisonnée du foncier.

Cette vision peut, dans un second temps, être programmée de manière à ce que le plan des investissements se répartisse sur plusieurs années dans l'optique d'échelonner les travaux de manière réaliste et prudente.

Afin de satisfaire cette vision stratégique, il est nécessaire de localiser le projet sur la zone des Banardes, seul foncier actuellement disponible pour un projet de telle



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

ampleur en essayant au mieux de réutiliser la zone actuellement occupé de la déchèterie et en envisageant un développement sur le terrain actuel du motocross.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De valider ces premiers principes et visions futures du projet,**
- **D'autoriser le Président et le Vice-Président en charge de ce dossier à conduire les réflexions dans ces objectifs principaux avec les citoyens et les élus impliqués dans ce projet.**

16

Redevance incitative

Une information sur la redevance Incitative a été faite concernant la refonte de la Redevance Incitative à envisager pour janvier 2024.

La décision relève de chaque EPCI individuellement mais un accompagnement collectif est en cours à l'échelle du périmètre de PREVAL avec l'appui d'un consultant.

Une refonte est rendue nécessaire par :

- la mise en place du tri à la source des biodéchets
 - > réduction de 30% des OMR qui impactera les montants facturés
- Objectif réglementaire de réduction des DMA de 15% à l'horizon 2030
 - > réduire les déchets : la poubelle noire mais aussi la poubelle jaune (et les apports en déchèteries)

L'objectif est une mise en œuvre : dès janvier 2024

Administration générale :

Piscine : Nouveaux tarifs 2022

Une étude portant sur le mode de gestion de la piscine a été réalisée par le bureau d'études Aspasia situé à Paris. Cette étude a permis de conforter le choix du mode de gestion en régie.

Dans le cadre des améliorations pour optimiser le fonctionnement de la piscine, le bureau d'études propose de modifier la grille tarifaire de la piscine, notamment pour



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

les écoles et les collèges, afin de simplifier le travail de facturation et de tenir compte du nombre de maîtres-nageurs présents au bord du bassin.

En effet, les séances d'apprentissage de la natation à destination des écoles primaires supposent la présence d'un maître-nageur en surveillance et de deux autres maîtres-nageurs en encadrement de groupe ; contrairement aux classes de collège où un seul maître-nageur est mobilisé.

Le groupe de travail sur la gestion de la piscine propose de suivre les propositions du bureau d'études et de faire évoluer la grille tarifaire au 1^{er} septembre 2022.

La nouvelle grille tarifaire a été présentée en séance plénière du Conseil communautaire comme suit :

PRESTATIONS	TARIFS 2021-2022	PROJETS TARIFS
ECOLES		
ECOLES PRIMAIRES CCPHD	2.7 / élève	130 € / séance (2 classes)
ECOLES PRIMAIRES EXTERIEURES CCPHD	3.1 / élève	150 € / séance (2 classes)
COLLEGES CCPHD	2.7 / élève	110 € / séance (2 classes)
COLLEGES EXTERIEURS CCPHD	3.1 / élève	130 € / séance (2 classes)
COLLEGE : mise à disposition d'un MNS en surveillance / heure	110 €	25 € / H
AUTRES TARIFS		
CLUB : Location du bassin à l'heure	3 € / nageurs	50 € / séance
MAISON D'ACCUEIL SPACIALISEE		3 €
COLONIE	2.10 € / enfant 3 € / accompagnateur	2.10 € / enfant 3 € / accompagnateur
ESPACE DETENTE : privatisation location à l'heure		50 €
Carte magnétique	1.00 €	1.00 €



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

PRESTATIONS	TARIFS 2021-2022	PROJETS TARIFS
ENTREES SIMPLES		
ADULTES + 18 ANS	4.50 €	4.50 €
ENFANTS - 16 ANS (sur présentation d'un justificatif)	3.00 €	3.00 €
ENFANTS - 3 ANS	GRATUIT	GRATUIT
ETUDIANT (sur présentation d'un justificatif)	3.70 €	supprimé
SUPPLEMENT ESPACE DETENTE	3.90 €	3.90 €
ESPACE DETENTE SEUL		5.00 €
ANIMATION ÉTÉ (aqua-gym, aquabike,...)	8.50 €	8.50 €
LOCATION AQUABIKE 1/2 HEURE (sans cours)	3.50 €	3.50 €
ABONNEMENTS (validité 1 an)		
10 ENTREES ADULTES	37.00 €	37.00 €
10 ENTREES ENFANTS	24.00 €	24.00 €
10 ENTREES ETUDIANT	30.00 €	supprimé
10 HEURES	30.00 €	supprimé
10 ENTREES PISCINE + ESPACE DETENTE	70.00 €	70.00 €
COMITE D'ENTREPRISES : 50 ENTREES		180 €
COMITE D'ENTREPRISES : 50 ENTREES AVEC ESPACE DETENTE		340 €

18

PRESTATIONS	TARIFS 2021-2022	PROJETS TARIFS
COURS ENCADRES		
1 COURS AQUAGYM		10.00 €
1 COURS AQUABIKE		13.00 €
1 COURS ADULTE		8.00 €
5 COURS DE NATATION ENFANTS (mini-stage vacances scolaires)	65.00 €	65.00 €
10 COURS DE NATATION ENFANTS (stage vacances scolaires)	80.00 €	80.00 €
30 COURS ECOLE DE NATATION (tous les mercredis périodes scolaires)	110.00 €	110.00 €
10 COURS BAMBINOS (4-6 ans)	50.00 €	50.00 €
10 COURS AQUAGYM (1 trimestre)	80.00 €	80.00 €
30 COURS AQUAGYM (3 trimestres)	210.00 €	210.00 €
10 COURS AQUABIKE (1 trimestre)	115.00 €	115.00 €
30 COURS AQUABIKE (3 trimestres)	315.00 €	315.00 €
REDUCTION POUR LES SEANCES QUI TOMBENT SUR UN JOUR FERIE OU EN L'ABSENCE DE MNS		coût / nombre de cours
Les cours programmés non pris sont perdus sauf justificatif médical.		

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De valider ces nouveaux tarifs à compter de la rentrée scolaire 2022/2023**

Décision Modificative sur Budget Principal :

Le Président expose qu'il est nécessaire d'établir une Décision modificative sur le Budget principal selon le tableau ci-dessous.

Cette décision n'a aucune incidence sur les équilibres de ce budget.

25578	Cnauté Cnes Portes Haut-Doubs	DM n°1 2022
Code INSEE	Cnauté Cnes Portes Haut-Doubs	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128-95 : Autres agencements et aménagements de terrains	2 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2314-95 : Constructions sur sol d'autrui	0.00 €	2 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	2 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De valider cette Décision Modificative**
- **D'autorisation le Président à signer tous document y afférant.**

Questions diverses

La réalisation et l'impression du Bulletin Intercommunal COM'INFO de juin est en cours de finalisation.

Il est demandé à chacun des maires d'organiser la distribution de ce bulletin à partir du 08 juillet et au plus vite car des informations estivales sont nombreuses dans ce numéro et elles permettront à la population locale de profiter des manifestations festives.

Vu, François CUCHEROUSSET, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués.